



RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Le 16 février 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SOUTIEN AUX COLLÈGUES DU SYNDICAT DES PROFESSEURS(ES) DE L'INRS (INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE)

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'article 32 c) de la loi sur l'Université du Québec, aux termes duquel « *six personnes nommées par le gouvernement, sur la recommandation du ministre, dont trois professeurs de l'université constituante, nommés pour trois ans et désignés par le corps professoral de cette université [...]* »;

ATTENDU que les professeures Sophie Duchesne et Denise Helly ont été désignées par leurs pairs suite à un processus de consultation menée auprès du corps professoral pour représenter les professeur·e·s au Conseil d'administration de l'INRS;

ATTENDU l'absence de nomination de la professeure Helly par le Conseil des ministres;

ATTENDU que, conformément à la demande du Syndicat des professeurs(es) de l'INRS (SPINRS), la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a mandaté la Commission permanente sur la liberté académique (COPLA) pour se pencher sur le refus de la part du gouvernement de respecter la désignation de la professeure Denise Helly à titre de professeure au Conseil d'administration de l'INRS;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition du Conseil exécutif, appuyée par Dinaïg Stall,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

SOUTIENNE les collègues du SPINRS dans leurs demandes de se voir représenter au Conseil d'administration de l'INRS par les personnes qu'ils, qu'elles ont choisies;

DÉPLORE le refus de la part du gouvernement de respecter la désignation de la professeure Denise Helly à titre de professeure au Conseil d'administration de l'INRS conformément au résultat du vote exprimé par le corps professoral de l'INRS;

DEMANDE au recteur Stéphane Pallage de défendre activement l'autonomie des universités auprès du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et des gouvernements provincial et fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ